

Numéro 5 - Mai 2018 En savoir plus : www.cnsa.fr

Le GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées

Support d'un langage commun et d'une coopération entre les acteurs

Le GEVA constitue l'outil de référence national pour les équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées depuis le 6 février 2008. Plus qu'un outil, le GEVA est le support de cette démarche d'évaluation : il facilite le recueil et les échanges d'informations entre professionnels et permet de partager une vision commune d'une situation individuelle et des besoins qu'elle induit afin de préparer le plan personnalisé de compensation (PPC).

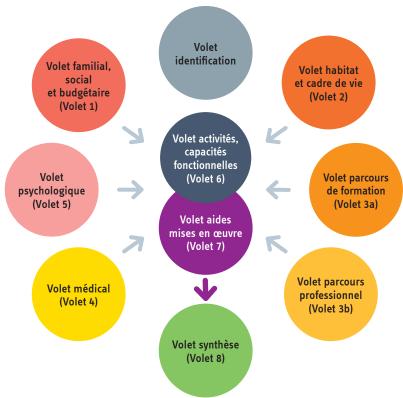
Une démarche personnalisée

Ce guide vient en appui de l'évaluation individualisée et globale de la situation de la personne, élément fondamental introduit par la loi du 11 février 2005.

En effet, un outil de référence est nécessaire pour identifier les besoins de compensation de la personne handicapée afin d'établir une « photographie » de sa situation : ce qu'elle peut ou sait faire, ce que son environnement lui permet ou l'empêche de réaliser, mais aussi ce qu'est ou a été son parcours.

Ni mesure quantifiée du handicap ni simple outil d'éligibilité, le GEVA constitue le support d'une démarche personnalisée. Il permet d'explorer avec la personne handicapée toutes les dimensions nécessaires à l'évaluation de ses besoins (professionnelle, scolaire, médicale, psychologique, environnementale...). Il ne se substitue pas aux bilans ou expertises réalisés par d'autres professionnels hors de la MDPH, mais les rassemble dans un document unique et commun à toute l'équipe pluridisciplinaire.

Appui de la fonction d'évaluation, le GEVA se conclut par un volet de synthèse qui détaille les points saillants de la situation de la personne, les éléments nécessaires pour apprécier l'ouverture de droits aux différentes prestations et identifie surtout ses besoins de compensation.



Objectifs du GEVA

- Être le support commun des membres de l'équipe pluridisciplinaire pour le recueil et l'analyse des informations issues de l'évaluation.
- Permettre une approche adaptée à la situation de chaque personne
- handicapée en explorant l'ensemble des dimensions de ses activités et de sa participation à la vie en société.
- Favoriser l'harmonisation des pratiques entre les MDPH.
- Recueillir des informations permettant une meilleure connaissance des personnes handicapées.

LES MÉMOS de la CNSA



Le GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées. Support d'un langage commun et d'une coopération entre les acteurs

C'est sur cette base que des réponses seront proposées à la personne par l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'un autre outil prévu par la loi du 11 février 2005, le PPC.

Une observation collective des besoins pour l'appui à la définition des politiques publiques

Le GEVA est un support majeur de la mise en place de l'équité de traitement des demandes de compensation sur l'ensemble du territoire par la diffusion d'une culture commune autour du handicap, portée par la loi du 11 février 2005.

En effet, alors que les réponses doivent être adaptées à la situation de la personne, les besoins doivent pouvoir être évalués avec une même approche globale sur l'ensemble du territoire en tenant compte à la fois du projet de vie de la personne (ses attentes, ses souhaits), des facteurs personnels (dont les altérations de fonction) et des facteurs environnementaux (facilitateurs ou obstacles à la réalisation des activités) afin d'identifier le handicap selon la définition donnée par la loi : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société que la personne subit dans sa vie réelle.

En outre, le GEVA permet de normaliser les données qui constituent le recueil d'informations pour élaborer dans une phase suivante des réponses de compensation. Cela rend possible une vision longitudinale de la situation de chaque personne dans le temps. Au niveau d'un territoire (départemental ou national), cette normalisation de l'information permet une observation collective des besoins pour l'appui à la définition des politiques publiques ou l'adaptation des réponses existantes.

Depuis son instauration en 2008 comme outil de référence pour l'évaluation, le GEVA est utilisé, partiellement ou totalement, par la plupart des MDPH. L'ensemble des MDPH utilise le GEVA-Sco (voir *infra*). La connaissance et l'appropriation du GEVA et du processus d'évaluation ont progressé. Cette acculturation permet, selon les MDPH, de développer **un langage commun** au sein

des équipes et avec les membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) autour de la définition de handicap et de l'impact de l'environnement sur les situations de handicap. Par ailleurs, le GEVA est un support aux échanges et au rapprochement des partenaires (MDPH/ ESMS) pour s'inscrire dans une démarche de coopération. Facilitée par des échanges autour des notions portées par le GEVA, cette appropriation collective leur a permis de développer ensemble des outils correspondant aux attentes des uns et des autres sur le plan de l'analyse des situations et de la transmission des informations pertinentes pour l'évaluation des besoins de compensation : c'est ce que l'on nomme la démarche de GEVAcompatibilité.



La GEVA-compatibilité

L'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'accompagnement des personnes handicapées porte à ce titre un regard sur la situation de ces personnes. Ils sont considérés comme des partenaires de l'évaluation, et leurs observations et analyses doivent pouvoir être échangées et partagées.

La notion de GEVA-compatibilité traduit cette volonté des acteurs de se coordonner et de partager les informations pertinentes relatives à la situation de handicap d'une personne.

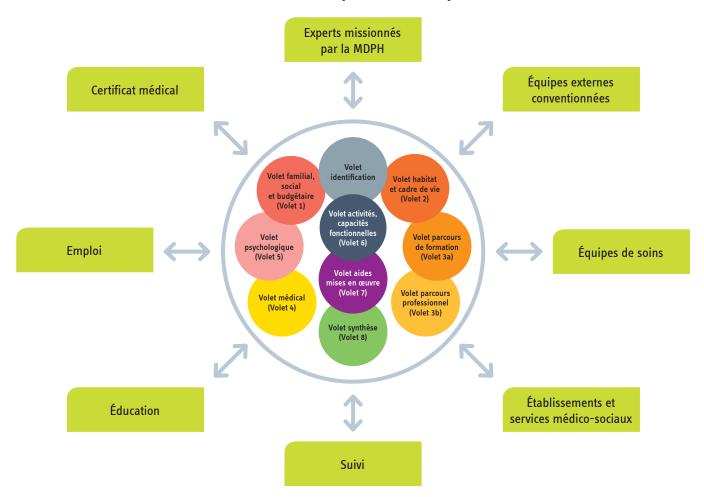
Il s'agit d'une démarche de coopération pour une stratégie globale d'intervention au service de l'usager. Cette approche peut se traduire par la mise en place d'outils d'échanges de données. Dans ce cadre, il est nécessaire de vérifier dans quelle mesure ces outils utilisent les mêmes concepts et le même vocabulaire que le GEVA pour éviter les évaluations redondantes dans une logique d'efficience et d'articulation.

Les guides d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant différents types de troubles (troubles Dys, troubles du spectre de l'autisme, épilepsies, VIH, troubles psychiques) s'inscrivent dans cette démarche de coopération entre acteurs.

Ils sont destinés aux équipes des MDPH et à leurs partenaires pour éclairer leurs pratiques et développer une culture



Le GEVA, outil de coopération entre partenaires



commune sur l'évaluation des situations individuelles de handicap résultant de ces troubles. Ils doivent permettre une convergence de points de vue pour une meilleure connaissance partagée des troubles et des besoins de compensation dans une juste appréciation du rôle et des limites d'intervention de chaque acteur.

Le GEVA-Sco

Dans le champ de la scolarisation, les échanges entre les services compétents de l'Éducation nationale et la MDPH au sujet d'un élève se font par l'intermédiaire du GEVA-Sco, guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation. Il est une extraction des items du GEVA et suit la même démarche d'observation et de définition d'une situation individuelle de handicap, inspirée de la Classification internationale du fonctionnement (CIF) et de la loi de 2005.

Depuis le décret du 11 décembre 2014 et l'arrêté du 6 février 2015, son utilisation est obligatoire. Le GEVA-Sco, décliné en deux formulaires (pour une première demande et pour un réexamen), constitue un support à la coopération entre les acteurs concernés par la scolarisation, l'éducation et la formation d'un élève en situation de handicap. En effet, il permet

la transmission d'informations et d'observations d'une situation scolaire vers l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH par l'équipe éducative ou par l'équipe de suivi de scolarisation. Afin d'élaborer un projet personnalisé de scolarisation (PPS), l'équipe de la MDPH s'appuie sur le contenu du GEVA-Sco pour étudier la situation de l'élève et identifier ses besoins (en matériel adapté, aménagements pédagogiques, transport...).

LES MÉMOS de la CNSA



Le GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées. Support d'un langage commun et d'une coopération entre les acteurs

L'outil de soutien à l'évaluation

Afin de fournir un support informatisé du GEVA, un « outil de soutien à l'évaluation » a été conçu pour être intégré dans le tronc commun du système d'information harmonisé des MDPH. Il est composé de 21 données issues du GEVA et constitue une première étape d'un GEVA informatisé. Néanmoins, cet outil n'a pas pour objectif de remplacer le GEVA, dont le spectre est plus large.

Support « dépliable », il comprend différents niveaux de nomenclatures de données pour une utilisation adaptée en fonction des situations de handicap et du niveau de finesse requis pour leur évaluation. Permettant de compiler les données minimales les plus pertinentes nécessaires à la description d'une situation et des besoins d'une personne, cet outil vise à accompagner les équipes pluridisciplinaires dans leur mission d'évaluation, notamment en facilitant les échanges d'informations, en assurant la traçabilité d'une situation et en permettant des extractions de données.

Aller plus loin dans la GEVAcompatibilité

Le GEVA est l'outil de recueil et de mise en commun des informations reçues ou directement collectées au cours de l'évaluation par les membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH sur différentes dimensions d'une situation individuelle. Il n'a pas vocation à remplacer les outils utilisés par chaque professionnel dans sa pratique clinique de l'évaluation. Les professionnels des équipes pluridisciplinaires des MDPH sont encore en attente d'outils d'aide à l'évaluation pour explorer les différents champs des situations qu'ils rencontrent (champ social, sanitaire, professionnel...).

En savoir plus

- CNSA. Troubles psychiques. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques - avril 2017.
- CNSA. VIH et handicap. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine - mars
- CNSA. Épilepsies et handicap. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant une épilepsie - septembre 2016.
- CNSA. Troubles du spectre de l'autisme. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme - mai 2016.
- CNSA. Troubles Dys. Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages décembre 2014.
- CNSA. Le GEVA : Évaluer les besoins de compensation. Les cahiers pédagogiques de la CNSA – septembre 2012.
- CNSA. Plan d'action pour l'appropriation du GEVA. 2010 à 2012 - décembre 2010.
- CNSA. Rapport sur l'appropriation du GEVA - janvier 2010.

- Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Arrêté du 6 février 2015 relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article D. 351-5 du code de l'éducation
- Décret n° 2008-110 du 6 février 2008 relatif au guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Arrêté du 6 février 2008 relatif aux références et nomenclatures applicables au guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées prévu à l'article R. 146-28 du code de l'action sociale et des familles.
- Version graphique du GEVA.
- Manuel d'accompagnement du GEVA.
- · Manuel d'accompagnement du GEVA-Sco.

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la CNSA (www.cnsa.fr) dans la rubrique « Documentation ».

66. avenue du Maine - 75682 Paris cedex 14 Directrice de la publication : Anne Burstin Imprimerie de La Centrale 62302 Lens cedex

Dépôt légal : mai 2018

